

L'ASSEMBLEE NATIONALE
L'HOTEL DE LASSAY ET LE PALAIS BOURBON

Vendredi 27 mai 1994

Le Marquis de Lassay -

Pour beaucoup, l'Hôtel de Lassay jouxtant le Palais Bourbon est le fruit d'une banale liaison sentimentale entre l'épouse de Louis Henri de Bourbon Condé (elle-même est fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan) et de deux parvenus, père et fils de surcroît.



La duchesse de Bourbon

Armand, marquis de Lassay (1652-1738) aurait dû sa bonne fortune — tant matérielle que sentimentale — à ses seuls attraits de séducteur, bientôt suivi par son fils Léon qui, selon l'acérbé duc de Saint-Simon "devint à visage découvert le maître de madame la duchesse et le directeur de toutes ses affaires".

Après deux mariages contre la volonté de son père qui le deshérite en se remariant lui-même, Armand démissionne de ses fonctions militaires. Un procès l'oppose à son père, et le roi Louis XIV ne lui pardonne pas ses frasques. Son troisième mariage avec Julie de Chateaubriand, lui redonne un statut respectable et lui permet de se consacrer à une vie paisible de courtisan.

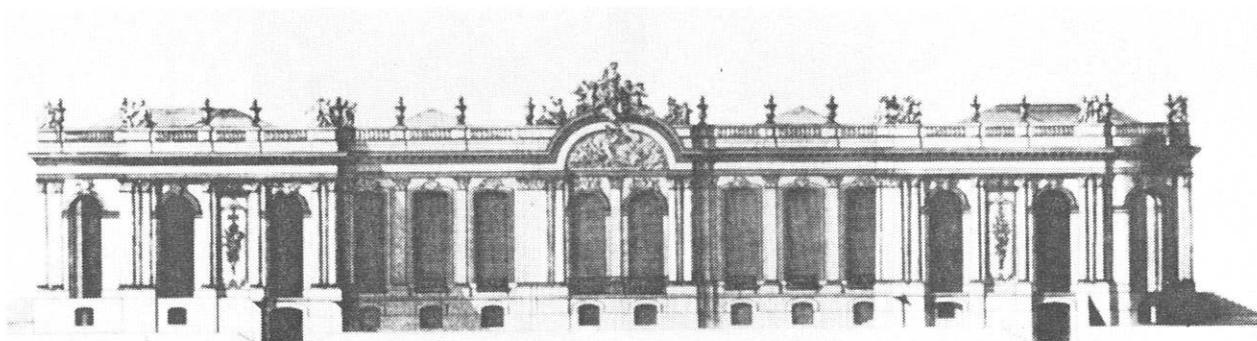
Avec la Régence, le duc de Bourbon, chargé de l'éducation de Louis XV, devient Premier ministre et le vieux marquis de Lassay, grâce à sa liaison avec l'épouse du duc, accède au devant de la scène publique.

Il profita très concrètement du "système Law" qui l'enrichit considérablement, mais il sut échapper aux conséquences de la faillite, puisque deux ans plus tard, il entreprenait la construction d'un des plus beaux hôtels parisiens.

* * *

*

Le Palais Bourbon -



Facade Sud du Palais Bourbon

Pour une famille princière de l'Ancien-Régime, choisir le lieu de sa résidence parisienne s'avère lourd de conséquences : c'est d'abord un investissement de plusieurs millions de livres entre l'achat des terrains, la construction de l'hôtel et ce qui devient un élément déterminant du statut social : sa décoration intérieure. C'est ensuite donner une certaine image de sa puissance dans un monde épris de représentation.

Pour la duchesse de Bourbon et son conseiller, le marquis de Lassay, l'équation à résoudre comportait trois variables :

. l'obligation de se soumettre aux canons architecturaux définis à la suite de l'école italienne par Jules Hardouin-Mansart,

. le souci de ne pas être en marge de la vie mondaine : c'est à qui saura capter dans ses salons la nouvelle "intelligentsia" scientifique et littéraire et donner le ton.

. les projets de la duchesse s'inscrivaient aussi dans la durée, car beaucoup connaissaient, depuis la fin du XVIIème siècle, les projets d'une place royale à l'entrée du jardin des Tuileries, en face du futur quai d'Orsay.

Ainsi, les choix de la duchesse et du marquis reposaient sur un faisceau d'éléments qui auguraient bien de l'avenir du Faubourg nobiliaire par excellence, le Faubourg Saint-Germain.

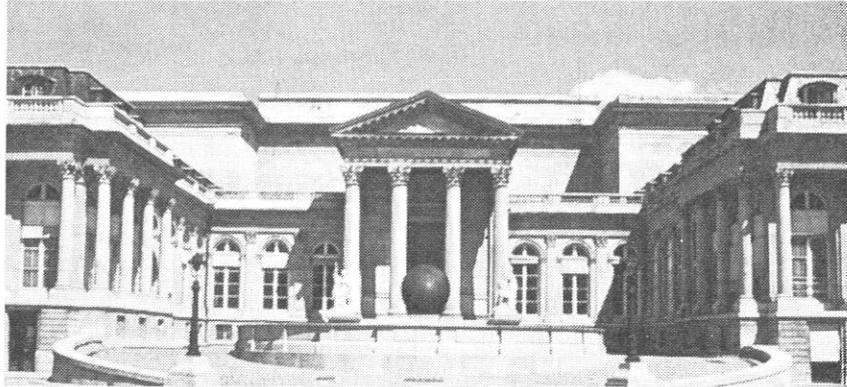
En 1755, commençaient les premiers travaux de l'actuelle place de la Concorde. En 1756, Louis XV rachète le Palais Bourbon pour la décoration de la Place et lorsqu'en 1764 commence la construction de l'église de la Madeleine, le Palais Bourbon est revendu au petit-fils de la duchesse pour services rendus lors de la guerre de Sept-Ans.

L'année 1786 voit l'édification du pont qui inscrit le Palais Bourbon dans la perspective royale. Néanmoins, le palais de la duchesse n'était pas dans l'axe du Pont. Sur les ordres de Napoléon, l'architecte Poyet fut chargé d'y remédier en 1806. Ce qui nous vaut aujourd'hui, l'actuelle façade néo-classique, pendant de celle de l'église de la Madeleine.



Après la confiscation des biens en 1791, le Palais Bourbon est attribué au conseil de Cinq-Cents et la première salle des séances est inaugurée en 1798.

En 1814-1816, le Palais Bourbon est loué pour la nouvelle Chambre des Députés et vendu à l'Etat en 1827.

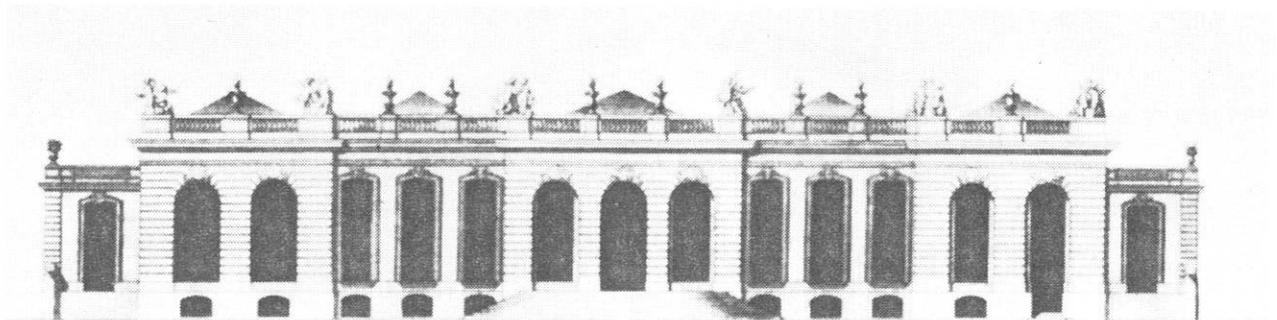


La cour d'honneur

* * *

*

L'Hôtel de Lassay -

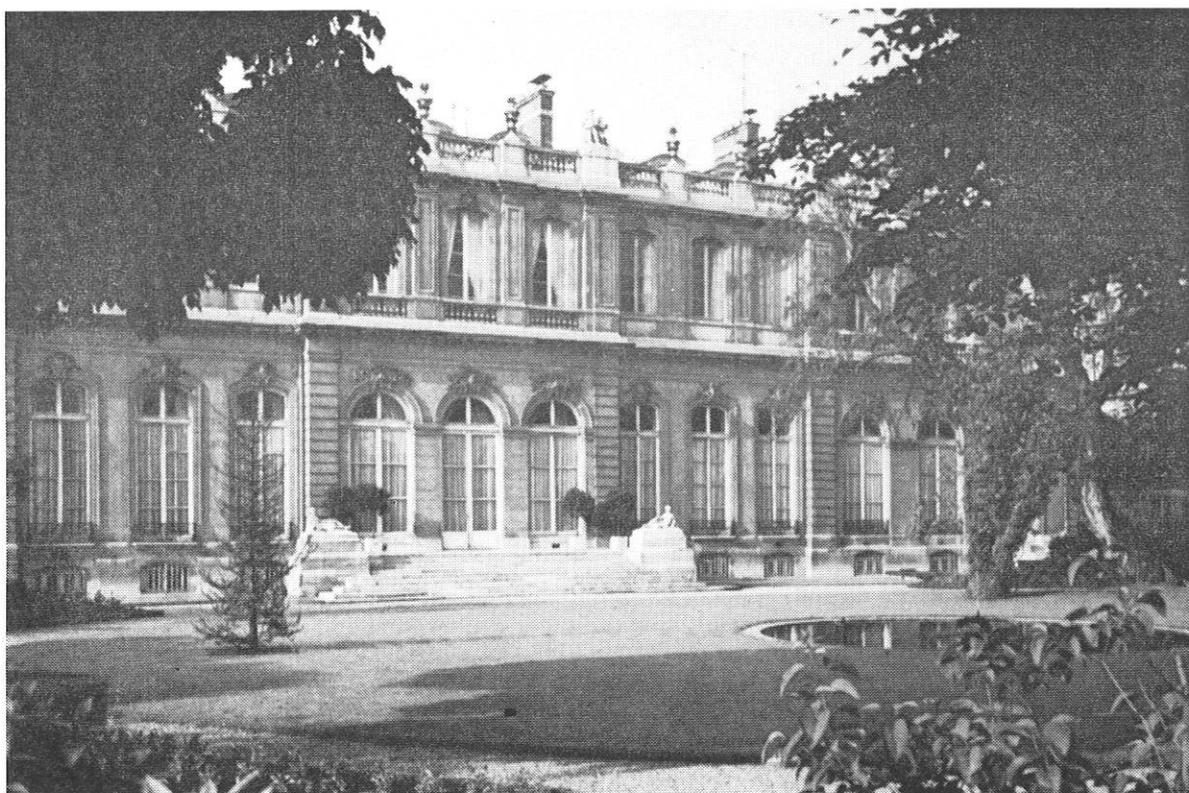


Façade Sud de l'Hôtel de Lassay

Pour récompense de ses services, le Marquis de Lassay avait obtenu la cession d'une importante superficie du terrain acheté par la duchesse de Bourbon, afin d'y établir un hôtel à la hauteur de sa nouvelle fortune.

Le marquis se devait de rendre hommage à sa bienfaitrice, mais sans jamais rivaliser avec elle : alors que le Palais Bourbon s'étend sur 40 toises (environ 80 m), l'hôtel de Lassay ne dépasse pas 25 toises de longueur. Plus encore, l'austérité de sa décoration extérieure détonne au regard de la richesse et de la profusion du Palais Bourbon : ni colonnade, ni fronton, ni bas-reliefs.

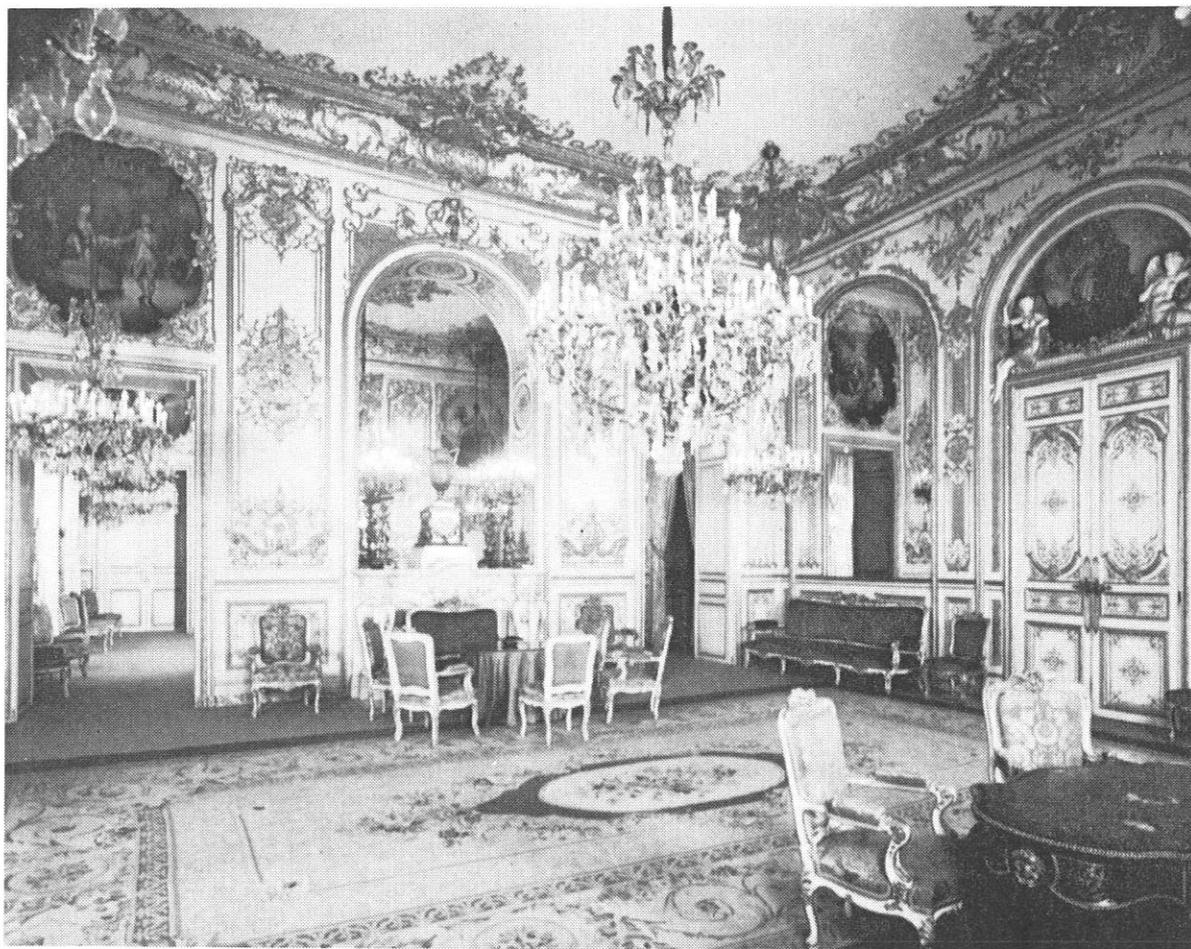
C'est à l'Italien Giardini que l'on doit l'harmonie des deux constructions conçues comme des "rez-de-chaussée à l'italienne". Face à la Seine, l'Italien avait donné aux deux palais une légèreté qui rappelle le Trianon.



Façade Nord de l'Hôtel de Lassay

Si l'harmonie architecturale souhaitée par le marquis n'a été altérée qu'à une seule reprise, lors de la surélévation du bâtiment, les aménagements intérieurs évoluent en fonction du nouvel occupant, de la mode, du changement de fonction de l'hôtel.

L'une de ces modifications essentielles est la réunion de trois salons en un seul ensemble de réception (Le Grand Salon) par la suppression des doubles portes entre les pièces et le percement de baies cintrées au-dessus de cheminées centrales.



Le grand salon

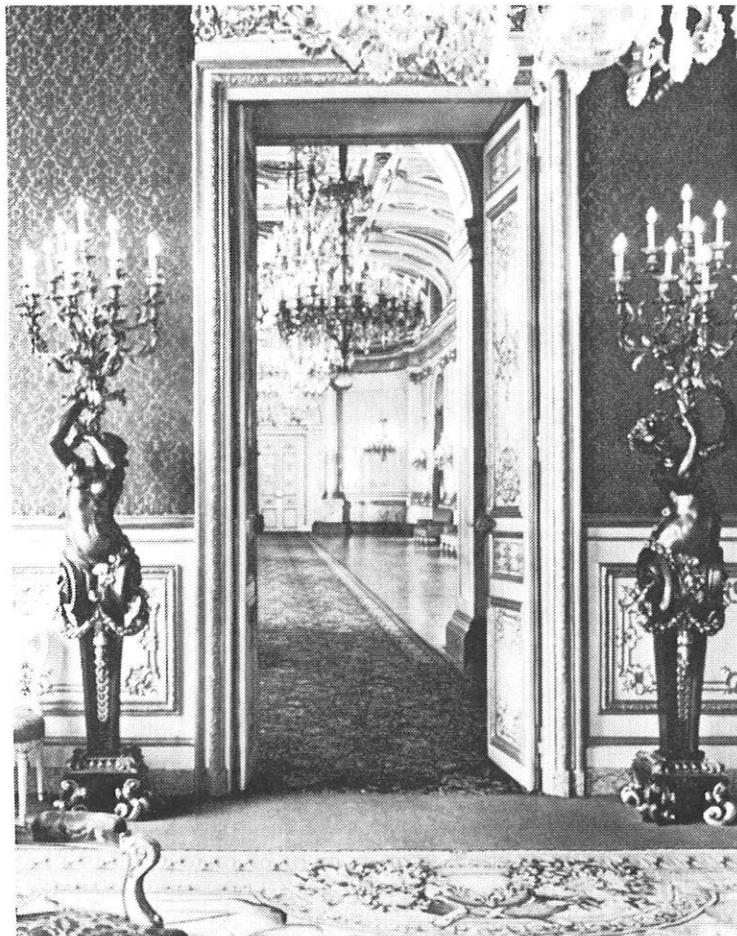
En 1794, fut créée l'Ecole centrale des travaux publics, bientôt dénommée l'Ecole Polytechnique. L'Hôtel de Lassay lui fut attribué comme résidence, si bien que certains des plus grands savants du XVIIIème siècle ont traversé ces salons.

De 1804 à 1814, Louis de Fontanes, président du corps législatif et grand-maître de l'université, établit sa résidence à l'Hôtel de Lassay.

En 1814, l'Hôtel est restitué à la famille qui le légua au duc d'Aumale.

En 1832, l'Hôtel est loué comme hôtel de la présidence et le Duc d'Aumale le vendra à l'Etat en 1843.

En 1848, Armand Marrast, président de l'Assemblée démocratique issue de la Seconde République, inaugure la salle des fêtes qui unit le Palais Bourbon à l'Hôtel de Lassay. Cette galerie semble marquer une nouvelle ère pour l'Hôtel de la Présidence, désormais complètement soumis au rythme des séances de l'Assemblée nationale.



La Grande Galerie ou Salle des Fêtes

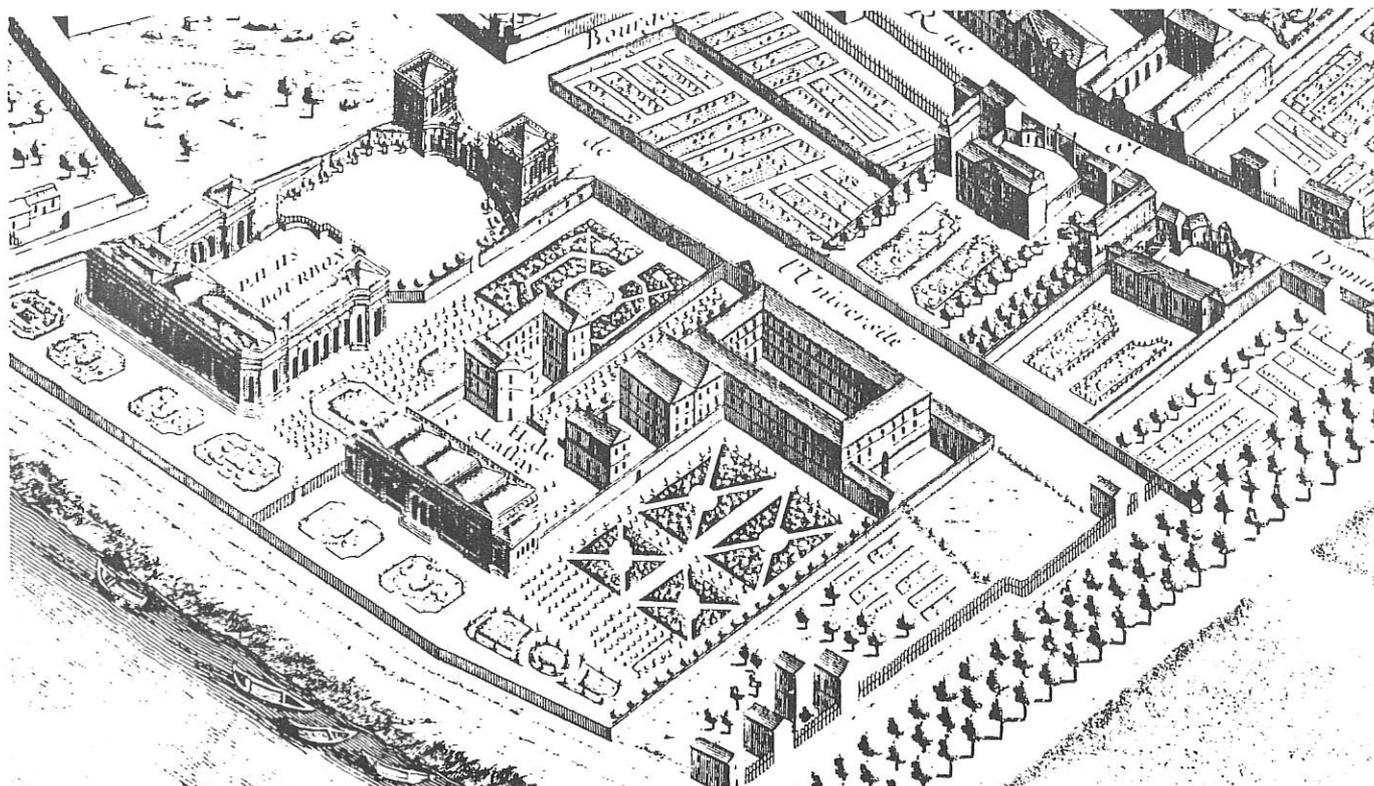
Mais l'entrée de l'hôtel de Lassay dans la vie politique et sociale du pays doit beaucoup au duc de Morny, nommé par Napoléon III, président du corps législatif.

Si paradoxalement, il renoue avec le premier occupant des lieux en faisant construire une galerie de tableaux adjacente à la nouvelle salle des fêtes, il préfigure pourtant l'ère des présidents des chambres élues au suffrage universel de la Troisième, Quatrième et Cinquième Républiques : appelés à un rôle décisif dans le jeu des institutions républicaines, ils disposent de l'hôtel de Lassay pour exercer cette activité dans la plénitude de leur fonction.

* * *

*

FICHE DE VISITE HOTEL DE LASSAY ET PALAIS BOURBON



"L'histoire de l'**Hôtel de Lassay** est paradoxale, qui vit l'ancienne résidence d'un homme de Cour devenir, aux côtés du palais du Luxembourg, de l'Elysée et de l'Hôtel Matignon, l'un des symboles de la République. Son destin illustre à sa manière la célèbre formule d'Alexis de Tocqueville, selon laquelle l'intendant de l'Ancien Régime et le Préfet napoléonien se tendent la main au-dessus du gouffre béant de la Révolution.

De l'esprit des Lumières, le bâtiment conserve la pureté et l'harmonie des lignes, le classicisme et le raffinement, qui invitent à la méditation, au dialogue et à la tolérance.

Mais l'Hôtel de Lassay vit surtout au rythme du Palais Bourbon, des sessions et des travaux parlementaires, dont le Président a pour premier devoir de favoriser le bon déroulement. La beauté de l'architecture, le luxe de la décoration intérieure et le charme du lieu n'ont désormais d'autre fin que de contribuer à l'expression de la représentation nationale et de veiller au respect des droits de l'opposition.

L'Hôtel de Lassay, au centre de l'Assemblée nationale, est donc par excellence la maison de tous les Français, quelles que soient leurs opinions, leurs croyances et leurs origines. Que nul n'oublie cette vérité première qui éclipse la splendeur du décor et le faste républicain."

Philippe Seguin
Président de l'Assemblée nationale

C'est à l'époque du Directoire, en 1798, lorsque le Conseil des Cinq-Cents s'y est installé, que le **Palais Bourbon** est devenu pour la première fois le siège d'une assemblée politique.

C'est alors que fut aménagé l'hémicycle, salle semi-circulaire à gradins, où ont lieu les séances publiques et dont bien des assemblées se sont inspirées.

Le Palais Bourbon fut le siège de la première Chambre jusqu'en 1871, date à laquelle le pouvoir législatif s'est installé à Bordeaux, puis à Versailles. La Chambre des députés n'a retrouvé le Palais Bourbon qu'en 1879. Elle devait le quitter à nouveau en 1940, pour n'y revenir qu'après la Libération.

L'**Assemblée nationale** constitue, avec le **Sénat**, le Parlement français. La Constitution du 4 octobre 1958 lui assigne une place éminente, tant comme organe d'élaboration de la loi que dans sa fonction du contrôle du Gouvernement.

Elle partage avec le Sénat le pouvoir législatif, mais dans le cas où les deux assemblées ne parviennent pas à s'accorder sur un texte, l'Assemblée nationale peut être appelée à se prononcer seule en dernier lieu. De même, elle seule a le pouvoir de censurer le Gouvernement, c'est-à-dire celui de l'obliger à démissionner, comme elle seule peut être dissoute par le Président de la République.

L'Assemblée comprend **577 députés** élus pour la durée d'une législature. Celle-ci dure en principe **cinq ans** (sauf dissolution par le Président de la République).

La Constitution prévoit **deux sessions ordinaires** par an : la session d'automne qui s'ouvre le 2 octobre pour 80 jours, essentiellement consacrée à la discussion budgétaire et la session de printemps à partir du 2 avril pour 90 jours. Dans le cas où la durée des sessions est insuffisante pour examiner et adopter les textes, le Président de la République peut convoquer le Parlement en **session extraordinaire**.

En période de session, les **séances publiques** constituent les points forts de l'activité parlementaire.

* * *

*